

Calendrier

➤ **Secrétariat de l'Union**

Mardi 4 octobre à 14h30
Lundi 7 novembre 014H30

➤ **Com.Exécutive de l'Union**

Lundi 17 octobre à 14h30 avec commissaires aux comptes

➤ **Bureau régional URIF.FO**

Vendredi 7 octobre 2016
Vendredi 18 novembre 2016

➤ **Protection sociale**

- Conseil CPAM 94
16 décembre à 9h

➤ **Formation syndicale**

Inscriptions ouvertes pour la dernière session 2016 **S'ORGANISER** du 12 au 16 dec 2016.

Inscription ouverte pour 2017 avec le site internet www.fo94.fr dont le calendrier sera prochainement connu et mis en ligne.

Contacts **Philippe PEYSSON** ou **Nathalie**

➤ **Journal FO VAINCRE94**

Notre **journal 122-oct2016+** est en cours de rédaction et parution.. Articles bienvenus des syndicats à nous faire parvenir assez rapidement .

**FO94, Courrier de l'Union
Octobre 2016**

Edité le 7 octobre 2016
UNION DEPARTEMENTALE FO 94
Commission Paritaire
0320 S 07318
Directeur de la publication
Marc BONNET
Rédaction : le Secrétariat
Imprimé par nos soins
(IMP UD FO 94)

Malgré notre mobilisation depuis mars 2016 et pas moins de 15 journées d'action, la **loi El Khomri dite loi travail** a été votée au forceps avec les articles 49.3, à défaut de majorité parlementaire. Les décrets devraient être publiés courant octobre mais notre Organisation syndicale ne baisse pas les bras et le combat syndical se poursuit, recours juridiques à attendre, mobilisation en novembre avec un meeting régional.

Par ailleurs, la réticence à cette loi demeure constante, plus de 70% des français la récusent, loi qui n'apportera aucune réponse à la situation de l'emploi, mais bouleverse le droit et Code du travail avec l'inversion de la hiérarchie des normes.

En **Val de marne**, le **chômage** fin aout 2016 est semblable au national (+1.4% et 50 200 personnes cat a, 6 611 300 personnes inscrites à POLE EMPLOI +1.5% sur un mois et +2.6% sur un an), **on enregistrait sur le département : 117 740 demandeurs d'emploi** toutes catégories confondues, +0.9% en un mois, augmentation de 9.6% des entrées et diminution de 1.6% des sorties, plus de 50ans avec +1.3% sur le dernier mois, moins de 25 ans avec +1.2%,

Les **Unions régionales** engagées contre la loi travail ont convenues l'organisation d'un **meeting régional mi novembre** (expression ci jointe en page 4).

Entre temps, le **Comité Confédéral National FO** s'est tenu les 29 et 3 septembre dernier avec la **résolution générale** adoptée à l'unanimité : pages 2 et 3.

Dans les entreprises, faisons preuve de vigilance aux propositions de négociations collectives et débattons de la participation au meeting contre la loi TRAVAIL.

COTISATIONS

Il est rappelé à l'ensemble des structures, la nécessité de régler régulièrement la quote part interprofessionnelle (3.45€ en 2016) à l'Union départementale dont une partie est reversée à notre confédération (1.29€).

Après le dernier CCN de sept 2016 (quote part conf portée à 1.3€) et le bureau régional du 7 octobre 2016, la Commission Exécutive et le dernier Secrétariat de l'udfo94 avaient fixé un plancher de 3.50 euros. Ce nouveau taux est retenu pour l'ensemble de la région FO ILE DE FRANCE.

TAUX 2017 - QUOTE UD/CONF : 3.50 €EUROS

Elections TPE

A retenir scrutin du 28 novembre au 12 décembre, vote internet ou par correspondance. La campagne électorale débute avec l'appui des syndicats et des unions locales, diffusion locale sur les commerces de proximité en centre ville, mailing postal en direction des électeurs et entreprises concernées de moins de 11 salariés, réunions des syndicats et sensibilisation des militants...

Site gouvernemental dédié TPE <http://www.election-tpe.travail.gouv>.

Site internet FO



www.info-tpe.fr

Elections des salariés dans les Très Petites Entreprises/TPE, scrutin en nov/dec 2016

une info contactez nous: MAIL : tpe.fo94@orange.fr

RESOLUTION COMITE CONFEDERAL NATIONAL DE LA CGT FORCE OUVRIERE

PARIS, LES 29 & 30 SEPTEMBRE 2016

Réuni les 29 et 30 septembre 2016 à Paris, le CCN s'inscrit dans l'ensemble des revendications des résolutions du 23^{ème} Congrès confédéral de février 2015 à Tours.

POUR L'ABROGATION DE LA LOI RELATIVE AU TRAVAIL

Ultra minoritaire, imposée à coups de 49.3, la loi « Travail » détruit des droits collectifs et accroît les inégalités ainsi que la précarité, notamment des jeunes, dans la continuité du pacte budgétaire européen et du « pacte de responsabilité ». L'inversion de la hiérarchie des normes concernant dans un premier temps, le temps de travail et la poursuite des travaux de réécriture du Code du travail s'inscrivent dans une destruction programmée des conventions collectives de branches par le transfert de pans entiers du droit du travail et de la négociation collective au niveau de l'entreprise anticipant celle des statuts de la fonction publique. La remise en cause du rôle de la branche ; celle de droits individuels acquis ; la remise en cause des majorations des heures supplémentaires ; les facilitations des licenciements ; l'affaiblissement de la médecine du travail sont au cœur de ce texte. FORCE OUVRIERE poursuit son combat contre ce texte, y compris sur les aspects juridiques, constitutionnels, conventionnels et réglementaires. Le CCN revendique l'abrogation de cette loi inacceptable.

POUR L'AUGMENTATION DES SALAIRES, LA CREATION D'EMPLOIS DE QUALITE ET L'INVESTISSEMENT PRODUCTIF

Le niveau global et dramatique du chômage rappelle que cette politique économique est néfaste. La consommation et l'investissement notamment public, l'innovation, en particulier industrielle, sont les clés pour relancer l'activité, l'emploi et la croissance.

Devant les difficultés industrielles touchant de nombreux secteurs et face au manque de soutien des politiques, le CCN revendique une véritable politique industrielle créatrice d'emplois et défendant l'industrie sur notre territoire national, y compris en autorisant la prise de majorité de capital par l'Etat, temporaire ou définitive, quand la situation l'exige pour sauver l'emploi.

Pour le CCN, l'augmentation du pouvoir d'achat demeure la revendication prioritaire et immédiate pour les travailleurs. Il revendique notamment un SMIC à 1 370 € net par mois, soit 80% du salaire médian, et une augmentation générale des salaires, des rémunérations des apprentis, des pensions, des retraites, des allocations

et des minima sociaux. Le CCN revendique le retour de l'indexation des retraites et pensions sur les salaires. Dans la Fonction Publique, la perte du pouvoir d'achat se poursuit. Le CCN continue de revendiquer l'augmentation immédiate de 8% et l'attribution de 50 points d'indice.

Le CCN dénonce et combat la détérioration des conditions de travail accentuée par les phénomènes de stress engendrés par les nouvelles déréglementations.

Pour le CCN, le CDI est la forme normale de relation de travail et doit le demeurer. Aussi, il dénonce l'utilisation abusive faite des contrats courts et précaires (CDD, Intérim ...). Le CCN rejette le pacte de responsabilité, accordant 100 milliards en trois ans au patronat doublé d'un marché de dupes en matière d'emplois, affaiblissant de plus le financement de la Sécurité sociale et le fonctionnement des services publics du fait des exonérations et des 50 milliards de réduction de dépenses publiques et sociales. Le CCN condamne l'attribution des aides publiques aux entreprises distribuées sans ciblage, sans conditionnalité, ni contrôle. Le CCN rappelle son opposition à toutes formes d'exonération de cotisation de Sécurité sociale qui mettent en cause le salaire différé et l'ensemble de la protection sociale collective.

Le CCN rappelle sa revendication d'une grande réforme fiscale fondée sur une proportionnalité juste et redistributive, ainsi que son opposition à la mise en place d'un prélèvement à la source, antichambre de la fusion IRPP/CSG.

DEFENDRE LA REPUBLIQUE ET NOTAMMENT L'EGALITE DE DROITS

Le CCN réaffirme son attachement à la République, une, indivisible et laïque, facteur consubstantiel à l'égalité de droits. Il s'oppose à la réforme territoriale, atomisant l'action publique, créant des régions autonomes et omnipotentes et faisant disparaître ou affaiblissant les communes et départements. Le CCN s'oppose également à la loi santé, à la maîtrise comptable ainsi qu'aux mesures d'économies imposées à la protection sociale. Il s'oppose aussi à la loi de refondation de l'école et à ses conséquences, notamment les réformes du collège et des rythmes scolaires. Il rappelle son attachement indéfectible au statut général et aux spécificités des 3 versants de la fonction publique. Le CCN revendique une augmentation des moyens humains et financiers pour les institutions du service public de l'emploi (Pôle Emploi, missions locales, AFPA, etc.), afin d'endiguer la détérioration continue du service rendu et de permettre un retour plus rapide vers l'emploi.

S'agissant de la numérisation et de la digitalisation, le CCN revendique une approche collective en termes de droits et statuts, les progrès techniques ne devant pas être un prétexte pour la personnalisation de la relation sociale et économique contraire aux droits individuels et collectifs. Le CCN dénonce les propositions visant à instaurer un « revenu de base », qui n'est qu'un moyen d'avaliser le sous-emploi en cherchant à rendre acceptable la précarité au titre de la charité, engendré notamment par l'« ubérisation » au lieu de la combattre.

Le CCN dénonce la Programmation Pluriannuelle de l'Energie, purement idéologique, qui va accroître les coûts et la précarité énergétique et s'inscrit à contre sens des besoins tant sociaux qu'économiques.

La crise économique toujours en cours sert aussi de prétexte aux tenants du libéralisme pour réduire à néant la liberté des travailleurs, que ce soit à travers la remise en cause de l'expression démocratique des salariés de faire valoir leurs droits qu'à exprimer un rapport de forces. La persistance de l'état d'urgence ainsi que la loi sur le renseignement menacent les libertés individuelles et collectives. Par ailleurs, le CCN n'accepte aucune remise en cause du droit de grève et de manifester et soutient l'action des travailleurs pour défendre partout dans le monde ce droit essentiel mais chaque jour remis en cause. De plus, face à l'absence de politique commune des Etats et aux drames humains quotidiens, le CCN réclame la mise en place d'une solidarité et d'une politique migratoire européenne.

Le CCN exige l'arrêt des tractations menées en catimini par la Commission européenne avec d'autres Etats notamment les accords TTIP, TISA ou celui initié avec la Chine.

LIBRES, INDEPENDANTS, REVENDICATIFS

Le CCN réaffirme son profond attachement à la liberté et à l'indépendance syndicale qui sont à la base de toutes les actions revendicatives de FO dans la négociation comme dans l'action. Fidèle à ses principes, FO ne donnera aucune consigne de vote à l'occasion des diverses élections politiques, en particulier pour les premiers et deuxièmes tours des élections présidentielles 2017. Le CCN revendique l'abrogation des lois liberticides dites de représentativité et condamne la loi relative au « *dialogue social et à l'emploi* » qui porte atteinte aux institutions représentatives du personnel et aux syndicats, affaiblissant le rôle essentiel des CHSCT, instance à part entière et fusionnant les négociations collectives obligatoires. Si la restructuration des branches doit permettre d'assurer une meilleure couverture conventionnelle pour tous les salariés à condition de respecter la hiérarchie des normes, le CCN appelle à la plus grande vigilance quant aux risques de remise en cause des droits conventionnels et de la représentation des salariés du fait des fusions et élargissements à venir. Le CCN se félicite de la décision

de l'OIT exigeant de la France, suite à la plainte de FORCE OUVRIERE, de réviser sans délai, les règles de désignation des délégués syndicaux et exige du gouvernement l'application de cette décision.

Le CCN apporte son soutien à toutes les unions départementales et unions locales dont les conditions de mise à disposition des locaux sont remises en cause par les collectivités pouvant aller jusqu'à des menaces d'expulsion pure et simple.

Pour le CCN c'est une attaque de plus contre les moyens d'action des syndicats et de défense des intérêts des travailleurs.

Face à toutes ces attaques, le développement syndical est une priorité : le CCN appelle l'ensemble des structures et militants à amplifier la syndicalisation en développant de nouvelles implantations et en renforçant les structures existantes par l'augmentation du nombre d'adhérents y compris dans les TPE. Le CCN apporte son soutien à tous les syndicats FO et tous les travailleurs qui, chaque jour, combattent y compris par la grève, pour défendre leurs revendications et intérêts légitimes.

Le CCN dans ce contexte condamne la multiplication des arrestations des procédures judiciaires, des peines et des sanctions lourdes requises à l'encontre de militants syndicalistes. Le gouvernement use de méthodes qui tentent de remettre en cause la légitimité de l'action syndicale. Le CCN dénonce la répression en cours alors que la violence subie par les salariés au quotidien émane principalement des choix économiques qui leurs sont imposés.

Le CCN exige l'abandon immédiat de toutes les poursuites contre les militants mis en cause.

Le CCN revendique, dans les branches qui ne le prévoient pas, des dispositions applicables aux salariés des TPE, et la possibilité d'y désigner des représentants syndicaux. L'égalité républicaine doit s'appliquer à tous les salarié(e)s. A travail égal, salaire égal, y compris pour les droits sociaux et syndicaux. Le CCN appelle tous les syndicats et les militants FORCE OUVRIERE à se mobiliser pour faire voter FO aux élections dans les TPE de novembre et décembre 2016.

Construire le rapport de force à même de faire reculer le gouvernement et le patronat, obtenir en particulier l'abrogation de la loi Travail et faire aboutir les revendications de FORCE OUVRIERE est indispensable. Le CCN se félicite du rôle joué par la Confédération, dans les 7 derniers mois, par la clarté de la revendication pour le retrait puis l'abrogation de la loi travail, la Confédération a permis que s'engage un mouvement puissant dans l'action commune. Dans la continuité, le CCN apporte son soutien aux actions décidées par les unions départementales et les fédérations et donne mandat à la Commission Exécutive et au Bureau Confédéral pour prendre toute initiative nécessaire.

**CODE DU TRAVAIL – EMPLOI –
PROTECTION SOCIALE – SERVICES PUBLICS – TEMPS DE TRAVAIL – SALAIRES
TOUT EST LIE !**



Les Unions Régionales Ile-de-France CGT - FO - FSU - SOLIDAIRES se sont réunies avec l'UNEF, la FIDL et l'UNL, le 26 septembre 2016.



Elles se félicitent de la poursuite des mouvements de grève et de manifestation contre la loi Travail dans l'unité d'action. Elles font avec satisfaction le constat de la réussite de la grève et de la manifestation du 15 septembre 2016, plus puissante que celle du 5 juillet 2016 puisqu'elle a regroupé 40 000 manifestants à Paris et 170 000 dans toute la France, démontrant ainsi la détermination des salariés et des Français d'une façon générale qui rejettent à 70% cette loi désastreuse.



Les Unions Régionales Ile-de-France condamnent les violences qui ont eu lieu et qui ont touché des militants syndicaux lors de la manifestation du 15 septembre 2016. Elles ne peuvent non plus admettre, qu'après avoir rencontré le Préfet de Police de Paris, les ordres et contre ordres adressés aux forces de l'ordre ont conduit à ces violences en fin de manifestation où les manifestants se retrouvaient dans une « souricière » qui n'encourage pas ces derniers à vouloir se mobiliser pour les étapes suivantes.



Le mouvement syndical est visé par le gouvernement pour l'empêcher de s'exprimer comme il s'attaque aujourd'hui, avec l'aide du patronat, aux militants qu'il poursuit en justice, met en garde à vue et fait condamner. C'est inacceptable !



Les Unions Régionales Ile-de-France qui se sont mobilisées depuis des années contre l'ANI, la casse des retraites, le pacte de responsabilité, la loi Macron, Rebsamen, NOTRe...enregistrent une nouvelle fois la volonté des dirigeants politiques de s'attaquer pour les prochains mois à l'emploi en permettant la multiplication des plans sociaux, aux services publics en privatisant plus fortement encore ceux qui ont déjà été attaqués dans le passé, à l'Ecole, à l'Hôpital, à la Sécurité Sociale et en poursuivant sa mise en œuvre de la destruction du code du travail.

Les Unions Régionales Ile-de-France ont décidé de poursuivre leur combat en renforçant leur plateforme revendicative commune en s'appuyant notamment sur les conquêtes sociales de 1936 et 1945. Pour accompagner leurs revendications, elles décident de réagir contre la volonté du gouvernement de faire passer les décrets de la loi Travail à « marche forcée », par tous les moyens.

Elles s'engagent à organiser un grand meeting régional début novembre, auquel elles inviteront des responsables des organisations syndicales des villes capitales européennes qui partagent nos orientations et nos positions dans leurs pays respectifs et sont eux aussi dans l'action.

Dans le même temps, elles prépareront ce meeting en réunissant des assemblées unitaires dans les entreprises pour exiger l'abrogation de la loi Travail.

Dès maintenant, il nous faut préparer toutes les ripostes contre la casse des acquis de 1936 et 1945 et agir pour de nouvelles conquêtes sociales.

Assemblées dans les entreprises
Meeting régional
Lutte contre les décrets

Rien n'est terminé – Nous continuons ensemble le combat unitaire pour la conquête de nouveaux droits et l'abrogation de la loi travail

Paris, le 28 septembre 2016